

Les mutilations sexuelles féminines recouvrent toutes les interventions incluant toute altération ou lésion des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. Elles sont internationalement considérées comme une violation des droits des jeunes filles et des femmes.

Elles sont le reflet d'une inégalité profondément enracinée entre les sexes et constituent une forme extrême de discrimination à l'égard des femmes et des jeunes filles.

En Mauritanie, l'Association nationale des sages-femmes a publiquement déclaré son opposition aux mutilations génitales féminines. Elles ont promis d'abandonner ces pratiques dans les communautés qu'elles servent.

Les mutilations sexuelles féminines constituent un problème universel

Ces pratiques violent également leurs droits à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique, le droit d'être à l'abri de la torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que le droit à la vie lorsqu'elles ont des conséquences mortelles.

Bien qu'elles soient concentrées dans 29 pays d'Afrique et du Moyen-Orient, les mutilations sexuelles féminines constituent un problème universel et elles sont pratiquées aussi dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine.

Elles persistent parmi les populations immigrées en Europe occidentale, en Amérique du Nord, Australie et Nouvelle-Zélande. Bien que la pratique soit vieille de plus de mille ans, les modèles suggèrent que les mutilations génitales féminines pourraient disparaître en l'espace d'une génération.

L'UNFPA et l'UNICEF sont en première ligne avec le plus important programme mondial pour

accélérer leur abandon. Le programme vise à l'heure actuelle 17 pays africains et soutient des initiatives mondiales et régionales.

Le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 67/146 « engage(ant) le système des Nations Unies, la société civile et tous les acteurs concernés à continuer de célébrer le 6 février la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines et à en saisir l'occasion pour intensifier les campagnes de sensibilisation et prendre des mesures concrètes contre les mutilations génitales féminines ».

Les professionnels de santé sensibilisés sur le problème des mutilations féminines génitales

En décembre 2014, l'Assemblée générale a adopté sans vote la résolution A/RES/69/150, appelant les États à élaborer, à appuyer et à mettre en œuvre des stratégies globales et intégrées de prévention des mutilations génitales féminines, notamment en formant les assistants sociaux, le personnel médical, les dirigeants locaux, les responsables religieux et les professionnels concernés.

Ils sont formés à veiller à ce que ceux-ci offrent avec compétence des services d'accompagnement et des soins aux femmes et aux filles qui ont subi ou risquent de subir des mutilations génitales et à les encourager à signaler aux autorités compétentes les cas dans lesquels ils pensent que des filles ou des femmes sont exposées à ce risque.

La résolution reconnaît également que l'intensification des efforts dans l'élimination des mutilations féminines génitales est nécessaire, et à cet égard, la nécessité de donner à cette problématique toute son importance dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Même si les mutilations féminines génitales ne peuvent être justifiées pour des raisons médicales, de plus en plus de professionnels du monde médical exécutent cette pratique, portant un frein à l'abandon de cette dernière.

Une analyse récente de données existantes montre que pour plus de 18% des femmes et des

filles ayant subi des mutilations génitales féminines, celles-ci avaient été exécutées par un professionnel de santé, dans certains pays ce taux passant à 74%.

Soulignant l'importance de faire impliquer les professionnels de la santé dans les efforts pour mettre fin aux mutilations génitales féminines, la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines a pour thème en 2015 : « Mobilisation et implication des personnels de santé pour accélérer la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines ».

Le rapport du Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les « mutilations génitales féminines/l'excision : accélérer le changement » met en lumière les travaux de plusieurs pays , dont la Mauritanie, le Yémen, le Burkina Faso, le Kenya, l'Éthiopie, le Mali, la Somalie, l'Ouganda, l'Égypte et l'Erythrée qui ont commencé à former et à sensibiliser les professionnels de santé sur le problème des mutilations féminines génitales

Source: [AllAfrica](#)